

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

DIFFÉRENCIATION, DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION ET SIMPLIFICATION
DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4978)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, Mme Thill, M. Favennec-Bécot, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
Mme Métadier et M. Lagarde

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.